

LeGuide.com

Société anonyme au capital de 1.675.171,50 Euros
Siège social : 4 rue d'Enghien – 75010 PARIS

RCS PARIS B 425 085 875

**RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SOUMIS
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 20 AVRIL 2009**

Chers Actionnaires,

Conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, vous êtes également réunis en assemblée générale ordinaire de la société LeGuide.com (la "**Société**") afin de statuer sur les projets de résolutions qui ont été déposées par la société GoAdv, actionnaire de la Société, en application de l'article L.225-105 alinéa 2 du Code de commerce, et figurant à l'ordre du jour de votre assemblée :

- révocation de Madame Corinne Lejbowicz de son mandat d'administrateur et nomination de Monsieur Salvatore Esposito en qualité d'administrateur,
- révocation de la société Galileo Partners de son mandat d'administrateur et nomination de Monsieur Luca Ascani en qualité d'administrateur,
- nomination de Madame Isabelle Bordry en qualité d'administrateur.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Le texte des projets de résolutions publié dans l'avis de réunion au *Bulletin des Annonces Légales et Obligations* n°32 en date du 16 mars 2009 est en conséquence modifié afin de tenir compte de ces nouveaux projets de résolutions.

Nous vous indiquons que le conseil d'administration s'est réuni le 30 mars 2009 à l'effet d'examiner ces projets de résolutions et les documents relatifs aux candidats proposés au poste d'administrateur.

A l'unanimité, le conseil d'administration a décidé, à l'unanimité, de ne pas agréer lesdits projets de résolutions, réaffirmant le caractère hostile de l'offre GoAdv et précisant que ces projets de résolutions s'inscrivent dans cette démarche.

Nous vous précisons que la société GoAdv n'a pas jugé utile, pour votre parfaite information, de communiquer à la Société un bref exposé des motifs.

* * *
*

Au regard des intérêts de la Société, de ses salariés et de ses actionnaires, nous vous invitons à rejeter ces résolutions visées sous les intitulés "A", "B" et "C".

Paris, le 30 mars 2009.

Le Conseil d'administration

